

Des VOIX: A l'ordre.

M. WALSH: ...de l'adoption de mesures d'autorisation pour les provinces?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je suis d'accord que le débat devrait se continuer.

M. O. A. KENNEDY (Edmonton-Est): Il est intéressant de noter que le ministre a félicité les honorables membres de l'harmonie qui a existé au cours du débat, alors que pas un seul représentant des trois provinces qui s'opposent à l'assurance-chômage n'a pu prendre la parole. Il est neuf heures quarante-cinq, et plusieurs membres du Crédit social qui s'intéressent à cette discussion ne pourront parler avant la fin de la séance.

Qu'il me soit permis de féliciter mon honorable collègue de Comox-Alberni (M. Neill) de la brièveté de son discours. Cependant, je ne puis, à l'instar de la majorité d'autres orateurs, approuver la rédaction du projet de résolution. Il semble exister une divergence d'opinions au sujet des mots "assurance contributoire". La phrase paraît manquer quelque peu de logique, car, à mes yeux, assurance contributoire signifie une contribution directe de la part de l'assuré. Cependant, chaque honorable député qui a pris la parole aujourd'hui a abordé toutes les autres phases, mais a omis la question de la contribution directe de l'assuré. Les honorables membres ont mentionné plusieurs autres projets dans lesquels des contributions seraient prélevées par d'autres moyens. Si les mots "assurance contributoire" sont employés, mes honorables préopinants auraient dû y faire allusion et déclarer s'ils sont en faveur de ce genre d'assurance.

Je conviens avec mon honorable ami de Comox-Alberni que le Gouvernement ne devrait pas attendre mais présenter aussi tôt que possible quelque projet afin de chercher à aider les chômeurs dans les diverses parties du Canada.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous parlons d'assurance-chômage en ce moment, parce que, à ma connaissance, le ministère n'a pas fait connaître ses projets aux provinces. Le ministre nous a dit ce soir qu'un projet a été préparé, mais il n'a pas encore été soumis ni à la Chambre ni aux provinces. Je suggère au ministre d'envoyer un exemplaire du bill aux provinces qui ne voient pas d'un bon œil l'institution de l'assurance-chômage à cette heure, afin qu'elles en connaissent exactement les dispositions. Le cabinet demande aux provinces l'autorisation de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et cependant il ne leur mentionne pas les raisons pour lesquelles cette loi doit être modifiée, et il ne leur donne pas les détails de ce projet d'assurance-chômage.

Le problème du chômage est certainement du ressort du gouvernement fédéral, mais en vertu de cette résolution, telle qu'elle est conçue, il est placé sur les épaules des consommateurs, dont la grande majorité est composée d'hommes et de femmes de la classe ouvrière. Il est indiscutable que le chômage résulte de conditions sur lesquelles ni les municipalités ni les provinces n'ont le moindre contrôle. Tant que le régime économique actuel n'aura pas été réformé, la seule solution pour le Dominion est d'assumer la pleine responsabilité de l'assistance au chômage, prenant avec les provinces les dispositions nécessaires pour l'exécution efficace de ce projet. Mais cela ne se ferait pas en vertu d'une assurance contributoire, puisque ce serait la classe ouvrière qui en supporterait tout le fardeau.

Je vais vous en donner un exemple—et c'est une supposition, car nous ne connaissons aucun détail du projet. D'habitude, voici comment fonctionne un plan d'assurance-chômage: l'employé, le patron et le gouvernement paient chacun un tiers. Voyons ce qui arriverait si un tel projet était adopté. La contribution de l'employé provient directement de son salaire, ce qui réduit sa puissance d'achat, et, en même temps, son niveau d'existence. La contribution de l'employeur émane de ses affaires, et il doit l'ajouter au coût de ses marchandises ou l'inclure dans ses faux frais généraux. En d'autres termes, il se trouve en face d'une alternative. Il doit réaliser un bénéfice s'il veut rester en affaires. Il lui faut donc ou bien augmenter les prix, ce qui réduit le niveau de vie des consommateurs, ou bien réduire ses frais généraux, ce qui entraîne une nouvelle réduction des salaires de ses employés. La contribution du gouvernement, spécialement celle du Gouvernement actuel, prendrait en toute probabilité la forme d'une augmentation de taxes, ce qui aboutirait à réduire le niveau de vie en général.

Tels sont quelques-uns des résultats d'un plan d'assurance contributoire, dont les buts sont contraires au bon gouvernement. Le but d'un bon gouvernement devrait être de chercher à améliorer la situation dans le pays. Il est évident pour tout le monde que le salarié moyen ne peut pas supporter une nouvelle réduction de salaire. On a déjà signalé que 98 p. 100 des salariés reçoivent moins de \$664 par an. Ils ne peuvent laisser réduire davantage ces salaires. Ce qu'ils reçoivent aujourd'hui ne leur assure guère plus que le minimum de confort.

Je veux m'expliquer clairement. Ni moi ni les membres de mon parti ne sommes opposés à un plan susceptible d'améliorer la situation des travailleurs canadiens. Mais nous sommes convaincus qu'un système d'assurance-chômage